Délibération n° 2025-043-1/1

Nomenclature: Finances publiques - 7.5.3

Date de convocation: 07/10/2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 034-213402498-20251016-D2025_043-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 octobre 2025

Membres du Conseil Municipal: 23

Présents: 18 Votants: 22 Absents: 5 Procurations: 5

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents:

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations:

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. DEBARGE Francis M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe M. BELLOC Didier donne procuration à Mme HOUVENAGHEL Géraldine

Objet: VIE ASSOCIATIVE - Subvention exceptionnelle au CAC

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle du CAC pour le spectacle de théâtre du 18 mai et le gala du 21 juin 2025. Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 16 septembre 2025 qui propose une aide de

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. Mercier ne participe ni au débat ni au vote):

- ACCORDE une subvention exceptionnelle au CAC pour le spectacle de théâtre du 18 mai et le gala du 21 juin 2025, d'un montant de 170,00 €

- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025

- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

	()
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault	· V
	La Maire
le	Jackie GALABRU
Et publication ou notification le	

N-BOULBES